

Assemblée générale des Nations Unies

DIX-NEUVIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS

LES PROBLÈMES soulevés par la crise financière des Nations Unies ont continué à se poser après la reprise de la dix-neuvième session le 18 janvier. Afin d'éviter une confrontation au sujet de l'Article 19⁽¹⁾, l'Assemblée générale a convenu de s'en tenir à la façon de procéder adoptée au mois de décembre, soit d'éviter les questions exigeant une mise aux voix et de s'en tenir à des sujets sur lesquels tous les membres seraient d'accord. Ce qui, dans la pratique, a fait que l'Assemblée générale ne s'est occupée que des élections au Conseil économique et social et à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, de la prolongation du mandat de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), de certaines dispositions financières provisoires et de quelques autres questions, en plus, bien entendu, de tentatives pour trouver le moyen de résoudre les problèmes relatifs aux finances et au maintien de la paix. Par conséquent, au cours du mois en question, l'Assemblée ne s'est réunie que pendant neuf jours, dont cinq ont été consacrés au débat général et aux hommages rendus à sir Winston Churchill.

L'Assemblée générale a élu le Canada, le Pakistan, le Pérou et la Roumanie au Conseil économique et social, à la place de l'Australie, de l'Inde, de la Colombie et de la Yougoslavie. Les États-Unis ont été réélus pour un nouveau mandat. Des négociations se poursuivent actuellement en vue de trouver un pays qui occupera le poste laissé vacant par le Sénégal. On a aussi nommé des représentants au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes, du Comité des placements et du Tribunal administratif des Nations Unies.

Mandat de l'UNRWA

Un projet de résolution a été adopté à l'unanimité afin de prolonger d'un an le mandat de l'UNRWA. Cet office, dont les dépenses sont défrayées par des dons, dispense secours, enseignement, formation et autres services aux réfugiés arabes qui ont quitté la Palestine pour s'établir en Jordanie, dans l'enclave de Gaza, au Liban et dans la République arabe de Syrie. Plus tard en février, une réunion au cours de laquelle les membres s'engageraient à verser une certaine contribution devait se tenir en même temps qu'une réunion semblable pour le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

On a aussi approuvé un projet de résolution au sujet de l'établissement, de l'emplacement, de la construction et du financement initial d'une nouvelle école

⁽¹⁾ Voir "Affaires Extérieures", février 1965.